

Réservé à l'administration

LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION

1^{ère} étape

Pour présenter une demande officielle en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, remplissez cette formule ou rédigez une demande écrite en y faisant mention de la Loi. Décrivez l'information demandée et fournissez tous les renseignements pertinents afin d'aider VIA Rail Canada dans ses recherches. Si vous avez besoin d'aide, consultez Info Source (Source de renseignements fédéraux) pour y trouver la description des dossiers de programmes de VIA Rail Canada ou communiquez avec le coordonnateur de l'accès à l'information de cette institution.

2^e étape

Faites parvenir la demande d'accès au coordonnateur de l'institution détenant les renseignements. L'adresse figure dans l'« Introduction » d'Info Source. Veuillez inclure un montant de 5 \$ payable par mandat-poste ou chèque rédigé à l'ordre de VIA Rail Canada. Selon le type ou la quantité de renseignements que vous désirez obtenir, on vous demandera peut-être d'accepter de payer d'autres frais.

3^e étape

Dès que vous recevrez une réponse à votre demande, examinez les renseignements afin de déterminer s'il y aurait lieu, à votre avis, de faire une autre demande en vertu de la Loi. Vous avez également le droit de présenter une plainte au Commissaire à l'information si vous estimez avoir été privé des droits que vous confère la Loi.

Précisions sur l'information demandée :

Méthode de consultation préférée : Recevoir des copies des originaux Examiner les originaux dans les bureaux de VIA Rail

Prénom et nom de la personne qui fait la demande

Adresse (numéro, rue et appartement)

Ville ou village

Province

Code postal

(____) _____
Numéro de téléphone

Adresse courriel

Cette demande d'accès à l'information est présentée en vertu de la Loi sur l'accès à l'information par :

un citoyen canadien, un résident permanent ou une autre personne présente au Canada une société présente au Canada

Signature

Date